

"COGET INVEST"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000 Euros
Siège Social : 111-113 Avenue Foch
94120 FONTENAY SOUS BOIS
905 137 212 RCS CRETEIL
SIRET : 905 137 212 00023



DECISIONS DU 1^{er} AVRIL 2026

L'An Deux Mil Vingt Six,

Le Premier Avril à 17 Heures 30,

Monsieur Benjamin COGET, associé unique de la société "COGET INVEST" Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est à FONTENAY SOUS BOIS (Val de Marne) – 111-113 Avenue Foch,

A fait, au siège social, à FONTENAY SOUS BOIS (Val de Marne) – 111-113 Avenue Foch, la déclaration suivante :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Suppression des articles 35 à 39 des statuts.
- Questions diverses.

Ceci étant rappelé, j'ai donc pris les décisions suivantes :

./...

PREMIERE DECISION

Je décide de transférer, à compter de ce jour, le siège de la société de FONTENAY SOUS BOIS (Val de Marne) – 111-113 Avenue Foch, où il est fixé actuellement, à BAILLY-ROMAINVILLIERS (Seine et Marne) – 58 Rue des Cinelles.

DEUXIEME DECISION

Je décide de modifier l'**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL** des statuts de la manière suivante :

"Le siège de la société est fixé à BAILLY-ROMAINVILLIERS (Seine et Marne) – 58 Rue des Cinelles"

TROISIEME DECISION

Je décide de supprimer les articles 35 à 39 des statuts devenus inutiles. Ils n'avaient d'utilité qu'à la constitution de la société.

QUATRIEME DECISION

Pour accomplir toutes formalités prescrites par la loi, je confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal."

L'ordre du jour des décisions à prendre étant épuisé, Monsieur Benjamin COGET, en sa qualité de Président, a dressé et signé le présent procès-verbal, qui sera consigné dans le registre des délibérations sociales.

LE PRESIDENT, ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Benjamin COGET

